

# PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALZERGUES

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Valzergues, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier FOISSAC, Maire.

**Nombre de  
Conseillers : 10  
Présents : 9  
Votants : 9**

**Présents :** Mrs FOISSAC Didier, GAYRALD Jean-Claude, CANREDON Lionel, TAMALET Mikael, ARNAL Hugues, Mmes, LAVAUD Isabelle, CAMBON Anne, CARLES Elodie, OLIVIER Claire

**Absent excusé :** VIGOUROUX Pierre

**Secrétaire de séance :** TAMALET Mikael

**Convocation du :**  
10 février 2023

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du 16 décembre 2022,
- Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus,
- Approbation des comptes administratifs et de gestion 2022,
- Taux d'imposition 2023,
- Affectation des résultats,
- Préparation des budgets primitifs 2023,
- Délibération modification de l'éclairage public avec l'aide du SIEDA,
- Questions Diverses

## 1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022. Il n'est fait aucune remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 2- ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année les collectivités doivent établir un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat et de toute fonction ». Les voici indiquées sous la forme d'un tableau :

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2022

NOM DES ELUS	MONTANT ANNUEL BRUT DES INDEMNITES
FOISSAC Didier - Maire	7 075.92
GAYRALD Jean-Claude - 1er adjoint	2 564.34
OLIVIER Claire - 2ème adjointe	902.22
CANREDON Lionel - 3ème adjoint	902.22

### 3- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2022

Une liasse de documents est distribuée à tous les membres en début de séance.

Présentés par le Premier Adjoint, les comptes administratifs de 2022 qui traduisent à la date du 31 décembre la situation réelle des comptes de la collectivité ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### Budget Principal

<b>Investissement</b>			
	41 710.22	<b>Recettes</b>	92 483.46
<b>Dépenses</b>			
<b>déficit ou excédent reporté (001)</b>	-		224 337.38
<b>Total</b>	41 710.22		316 820.84
<b>Solde d'exécution cumulé</b>			275 110.62
<b>RAR dépenses</b>			-
<b>Excédent ou besoin de financement</b>			275 110.62

<b>Fonctionnement</b>			
	102 673.15	<b>Recettes</b>	190 189.05
<b>Dépenses</b>			
<b>Résultat de l'exercice</b>			87 515.90
<b>Résultat de fonctionnement</b>			87 515.90
<b>RESULTAT CUMULE</b>			362 626.52

#### Budget Débit de boissons

<b>Fonctionnement</b>			
	250.34	<b>Recettes</b>	246.04
<b>Dépenses</b>			
<b>Résultat de l'exercice</b>			-4.03
<b>résultat de fonctionnement reporté (002)</b>			1 652.94
<b>Total</b>	250.34		1898.98
<b>Résultat de fonctionnement</b>			1 648.64

## Budget Photovoltaïque

<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	1 806.31	<b>Recettes</b>	1 771.77
<b>déficit ou excédent reporté (001)</b>			4 187.85
<b>Solde d'exécution cumulé</b>			4 153.31
<b>Excédent ou besoin de financement</b>			<b>4 153.31</b>

<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	1 997.02	<b>Recettes</b>	2 015.15
<b>résultat de fonctionnement reporté (002)</b>			-433.91
<b>Résultat de fonctionnement</b>			- 415.78
<b>RESULTAT CUMULE</b>			<b>3 737.53</b>

Les comptes de gestion dressés par la Trésorerie de Decazeville dont les chiffres et résultats sont rigoureusement identiques sont également approuvés par le Conseil Municipal.

### **4- TAUX D'IMPOSITION 2023**

L'ensemble des élus ne souhaitent pas augmenter les taxes sur 2023. La délibération sera prise lors du prochain conseil car l'état N°1259 pour 2023 n'a pas encore été communiqué aux communes.

### **5- AFFECTATION DU RESULTAT**

Un point est fait sur les différents budgets et les délibérations seront prises le jour du vote des budgets primitifs.

Pour ces deux budgets l'affectation des résultats devra impérativement être :

\* **Budget annexe photovoltaïque** : l'excédent de financement de 4 153.31 € sera affecté au compte R001 en recette d'investissement et le résultat négatif de fonctionnement de 415.78 € sera reporté au compte R 002 en dépense de fonctionnement.

\* **Le budget annexe débit de boissons** : a dégagé un bénéfice de 1 648.64 € qui sera reporté en ligne R002.

Pour le **Budget principal commune** : les résultats seront affectés en investissement.

## **6- PREPARATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023**

- Rénovation éclairage public en Led,
- Mise en place d'un compteur Enedis à la salle des fêtes,
- Isolation combles salle des fêtes avec de la laine de verre,
- Rénovation chauffage logement locatif,
- Achat machine à glaçons.

## **7- DELIBERATION MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC L'AIDE DU SIEDA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 30 007,37 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 350 € par luminaire soit 17 150,00 €, le reste à charge de la Commune est de 18 858,84 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer ces travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-trois heures.

Le Maire,  
D. FOISSAC



Le Secrétaire,  
M. TAMALET

